

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2026

1^{er} septembre 2011

SOMMAIRE

Argance S.à.r.l.	97242	EIM Luxembourg S.A.	97241
Barret S.A.	97220	EIM Luxembourg S.A.	97242
Capital Européen S.A.	97220	EIM Participations Luxembourg S.A.	97243
Carrousel Holding S.A.	97220	Eisbach S.A., SPF	97244
Cathay Capital Europe S.à r.l.	97222	Electricité Reiter et Grethen Sarl	97236
Chaseopen S.A.	97221	Elhena Management	97244
Chriplan S.A.	97221	Elvea Capital S.à r.l.	97244
Chrysos S.A.	97221	Elvea Capital S.à r.l.	97233
Clarent S.à r.l.	97221	Endurance Hospitality Asset S.à r.l.	97248
CMC Holding Sarl	97232	Endurance Hospitality Finance S.à r.l.	97248
CMC Holding Sarl	97232	Endurance Residential Asset S.à r.l.	97241
Comeco S.à r.l.	97222	Endurance Residential Fehrbelliner S.à r.l.	97248
Comores Investments S.A.	97233	Endurance Residential Rostock S.à r.l.	97248
Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l.	97219	Euclid International S.à r.l.	97236
Cornerstone Düsseldorf Holdings	97220	Eurozone Development S.à r.l.	97237
CRS Fuels S.A.	97233	Garbagna Invest	97222
CS Arel S. à r.l.	97234	GMS Investments	97233
CS Iris S.à r.l.	97234	IT Factory S.à r.l.	97212
Decker, Lammar & Associés Architecture et Urbanisme	97234	Jade Management Holding S.à r.l.	97236
Delfood-Welvaart	97234	Jade Portfolio 2 S.à r.l.	97242
DHCRE II HoldCo II S.à.r.l.	97235	Karolux S.A.	97244
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	97234	Luxembourg Management Company Group S.A.	97235
Diabase S.A.	97235	Mossi & Ghisolfi Services S.A.	97220
Dodge Holding S.A.	97236	Nilimmo S.A.	97232
DUNART ENGINEERING S.A., société de gestion de patrimoine familial	97235	Parfimat S.A.	97243
East Coast S.à r.l.	97237	Repco 2 S.A.	97211
E-Carat SA	97236	Silver Sea Holdings S.A.	97237
Edimmo	97237	Société de Participation Financière Italmo- biliare S.A.	97243
EIM Holding Luxembourg S.A.	97241	THL Technology Holdings Sarl	97202
EIM Holding Luxembourg S.A.	97242		

THL Technology Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.440.

—
Rectificatif du dépôt n° L110092909 déposé le 16/06/2011

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Thomas H. Lee (Alternative) Fund VI, L.P. a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT Grand Cayman, Cayman Islands;

2. Thomas H. Lee (Alternative) Parallel Fund VI, L.P. a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT Grand Cayman, Cayman Islands;

3. Thomas H. Lee (Alternative) Parallel (DT) Fund VI, L.P. a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT Grand Cayman, Cayman Islands;

All here represented by Annick Braquet, whose professional address is L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of three powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “THL Technology Holdings SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form having a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board composed of class A managers and class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and at least one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly adopted by the votes of the majority of the members present or represented, provided that they are approved by at least one class A manager and at least one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one class A manager and one class B manager or any one manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Thomas H. Lee (Alternative) Fund VI, L.P. represented as stated above, subscribes to five thousand five hundred and seventy (5,570) shares in registered form having a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand nine hundred and sixty two euro and fifty cents (EUR 6,962.50);

Thomas H. Lee (Alternative) Parallel Fund VI, L.P. represented as stated above, subscribes to three thousand seven hundred and seventy one (3,771) shares in registered form having a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand seven hundred and thirteen euro and seventy five cents (EUR 4,713.75).

Thomas H. Lee (Alternative) Parallel (DT) Fund VI, L.P. represented as stated above, subscribes to six hundred and fifty nine (659) shares in registered form having a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of eight hundred and twenty three euro and seventy five cents (EUR 823.75).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200..

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

(a) Charles HOLDEN, manager, born in Massachusetts (USA), on April 13, 1969, with professional address at 100 Federal Street, 35th Floor, Boston, MA 02110 (USA); and

(b) Mark GARCIA, manager, born in New York (USA), on May 8, 1973, with professional address at 100 Federal Street, 35th Floor, Boston, MA 02110 (USA);

2. The following are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

(a) Wim RITS, lawyer, born on 14 June 1970 at Merksem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(b) Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, in Utrecht (the Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

3. The registered office of the Company is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who has signed it together with the undersigned notary

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Thomas H. Lee (Alternative) Fund VI, L.P. une société en commandite par action, existant sous les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT Grand Cayman, Iles Caymans;

2. Thomas H. Lee (Alternative) Parallel Fund VI, L.P. une société en commandite par action, existant sous les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT Grand Cayman, Iles Caymans;

3. Thomas H. Lee (Alternative) Parallel (DT) Fund VI, L.P. une société en commandite par action, existant sous les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT Grand Cayman, Iles Caymans;

Toutes ici représentées par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, En vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "THL Technology Holdings SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance, composé de gérant de classe A et de gérant de classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que qu'elles soient approuvées par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un gérant de classe A et de un gérant de classe B ou tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Thomas H. Lee (Alternative) Fund VI, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille cinq cent soixante-dix (5.570) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 6.962,50);

Thomas H. Lee (Alternative) Parallel Fund VI, L.P. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent soixante et onze (3.771) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille sept cent treize euros et soixante-quinze cents (EUR 4.713,75);

Thomas H. Lee (Alternative) Parallel (DT) Fund VI, L.P. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent cinquante-neuf (659) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents

(EUR 1,25) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit cent vingt-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 823,75).

Le montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200..

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - (a) Charles HOLDEN, gérant, né au Massachusetts (Etats-Unis), le 13 avril 1969, ayant son adresse professionnelle à 100 Federal Street, 35th Floor, Boston, MA 02110 (Etats-Unis); and
 - (b) Mark GARCIA, gérant, né à New York (Etats-Unis), le 8 mai 1973, ayant son adresse professionnelle à 100 Federal Street, 35th Floor, Boston, MA 02110 (USA);
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - (a) Wim RITS, avocat, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
 - (b) Ivo HEMELRAAD, avocat, né le 12 octobre 1961, à Utrecht (Pays-Bas) ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Cet acte, après avoir été lu par le notaire au représentant des parties comparantes, a été signé par le représentant des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25572. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011084090/522.

(110094412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Repco 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.311.130,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.475.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011101465/30.

(110113956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

IT Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 161.641.

STATUTES

In the year two thousand and eleven on the seventh day of June,
before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Mr Hervé Weitz, born on the twenty-sixth of July 1985 in Ettelbrück, software engineer, residing at 10, rue Ludwig Van Beethoven, L-1224 Luxembourg,

- Mr Ermanno Pirotta, born on the eighth of May 1984 in Palosco (BG) Italy, software engineer, residing at 10, rue Ludwig Van Beethoven, L-1224 Luxembourg,

- Mr Patrick Hoffmann, born on the twenty-third of May 1977 in Dudelange, self employed person, residing at 2, rue Guido Oppenheim, L-2263 Luxembourg,

here represented by Mr Georges Wirtz, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 6 June 2011.

- Mr Philippe Gruber, born on the twenty-eighth of October 1980 in Luxembourg, self employed person, residing at 14, rue de Diekirch L-7440 Lintgen,

here represented by Mr Georges Wirtz, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 6 June 2011.

Said proxies, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "IT Factory S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Purpose. The Company has as purpose the holding, development and licensing of all kind of intellectual property; and all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of companies limited by shares, partnerships, joint ventures or of private companies as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realization of a portfolio comprising all types of intellectual property, but also transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by two hundred shares (200) shares with a nominal value of sixty five euro and fifty euro cents (EUR 62.50) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place

of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or Resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and Payment

The shares of the Company are subscribed as follows:

Mr Hervé Weitz	74 shares
Mr Ermanno Pirota	72 shares
Mr Patrick Hoffmann	27 shares
Mr Philippe Gruber	27 shares
Total	200 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders regrouped in an extraordinary shareholders' meeting, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 154, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
2. To set the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr Hervé Weitz, born on the twenty-sixth of July 1985 in Ettelbrück, software engineer, residing at 10, rue Ludwig Van Beethoven, L-1224 Luxembourg,
 - Mr Ermanno Pirota, born on the eighth of May 1984 in Palosco (BG) Italy, software engineer, residing at 10, rue Ludwig Van Beethoven, L-1224 Luxembourg,
 - Mr Patrick Hoffmann, born on the twenty-third of May 1977 in Dudelange, self employed person, residing at 2, rue Guido Oppenheim L-2263 Luxembourg,
 - Mr Philippe Gruber, born on the twenty-eighth of October 1980 in Luxembourg, self employed person, residing at 14, rue de Diekirch L-7440 Lintgen,

whereof, the present notarial deed is drawn up in Senningerberg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- Mr Hervé Weitz, né le vingt-six Juillet 1985 à Ettelbrück, ingénieur informaticien, demeurant au 10, rue Ludwig Van Beethoven, L-1224 Luxembourg,

- Mr Ermanno Pirotta, né le huit mai 1984 à Palosco (BG) Italie, ingénieur informaticien, demeurant au 10, rue Ludwig Van Beethoven, L-1224 Luxembourg,

- Mr Patrick Hoffmann, né le vingt-trois mai 1977 à Dudelange, indépendant, demeurant au 2, rue Guido Oppenheim L-2263 Luxembourg

ici représenté par Monsieur Georges Wirtz, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 juin 2011.

- Mr Philippe Gruber, né le vingt-huit octobre 1980 à Luxembourg, indépendant, demeurant au 14, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

ici représenté par Monsieur Georges Wirtz, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 juin 2011.

Les procurations paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "IT Factory S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, le développement et les licences de tous types de propriété intellectuelle, et toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce, dans toute entreprise sous la forme de sociétés par actions, les partenariats, joint ventures ou de sociétés privées ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds à la création, la gestion, le développement et la réalisation d'un portefeuille comprenant tous les types de propriété intellectuelle, mais aussi des valeurs mobilières, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes les entreprises, acquérir tous les titres, soit par voie d'apport, de souscription, option d'achat ou autrement, ainsi que les réaliser par vente, de cession, d'échange ainsi que l'octroi de licences et les sous-licences de toutes sortes de droits de propriété intellectuelle, y compris, sans limitation, les marques, les brevets, copyrights et les licences de tous genres. La Société peut emprunter et accorder toute assistance, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle a un intérêt substantiel direct ou indirect.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations qu'elle jugera utiles pour promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation et le développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre endroit de la commune du siège social en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cents parts sociales, d'une valeur nominale de soixante deux euros et cinquante euro cents (EUR 62,50) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et Libération

Les parts sociales de la Société sont souscrites tel qu'il suit:

Mr Hervé Weitz	74 parts sociales
Mr Ermanno Pirotta	72 parts sociales
Mr Patrick Hoffmann	27 parts sociales
Mr Philippe Gruber	27 parts sociales
Total	<u>200 parts sociales</u>

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ euros mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, constitués en assemblée générale extraordinaire, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 154, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

2. De fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Hervé Weitz, né le vingt-six juillet 1985 à Ettelbrück, ingénieur informaticien, demeurant au 10, rue Ludwig Van Beethoven, L-1224 Luxembourg,

- M. Ermanno Pirotta, né le huit mai 1984 à Palosco (BG) Italie, ingénieur informaticien, demeurant au 10, rue Ludwig Van Beethoven, L-1224 Luxembourg,

- M. Patrick Hoffmann, né le vingt-trois mai 1977 à Dudelange, indépendant, demeurant au 2, rue Guido Oppenheim L-2263 Luxembourg,

- M. Philippe Gruber, né le vingt-huit octobre 1980 à Luxembourg, indépendant, demeurant au 14, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hervé Weitz, Ermanno Pirotta, Georges Wirtz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 juin 2011. LAC / 2011 / 26697. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011087331/406.

(110098267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095208/11.

(110108140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

M&G SERVICES S.A., Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 juin 2011

Le mandat de tous les administrateurs venant à échéance, l'assemblée a décidé de nommer administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- M. Marco GHISOLFI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur
- M. Marco TOSELLI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur
- M. Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur
- Mme Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur et Président
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096180/20.

(110109108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Cornerstone Düsseldorf Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.755.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095209/9.

(110108050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Capital Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 114.012.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095211/9.

(110108325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Carrousel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.093.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095212/10.

(110108062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Barret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.808.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juillet 2011, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012:

Signature.

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

- Monsieur Paul LAPLUME, né le 22 mars 1958 à Dudelange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 42, Rue des Cerises, L-6113 Junglinster (Luxembourg),

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est élu en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Paul LAPLUME, né le 22 mars 1958 à Dudelange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 42, Rue des Cerises, L-6113 Junglinster (Luxembourg).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Armand BERCHEM, né le 05 novembre 1938 à Luxembourg, demeurant au 174, Route de Treves, L-6940 Niederanven (Luxembourg).

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011101410/26.

(110114595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Chaseopen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.577.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095215/10.

(110108058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Chriplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.042.

En date du 29 juin 2011, Maître Pierre Berna a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Chriplan SA

Référence de publication: 2011095218/10.

(110107804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Chrysos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095219/10.

(110107615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Clarent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011095220/12.

(110108254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Comeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.996.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011095224/12.

(110108185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Garbagna Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.579.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 juillet 2011

1. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. Mme Virginie DOHOGNE et M. Xavier SOULARD ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 6.7.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GARBAGNA INVEST

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011095324/18.

(110107998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Cathay Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 161.642.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of June.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Ming Po CAI, born on March 26, 1969 in Fujian, Republic of China, residing at 156, Rue Cireries, 45160 Olivet, France,

and

Mr. Edouard MOINET, born on July 5, 1970 in Versailles, France, residing at 2, Chemin de la Vacquerie, 59170 Croix, France,

hereby represented by Mr. Jean-Yves Lhommel, private employee, residing professionally at 400 route d'Esch. L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxies given under private seal (the "Proxyholder").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There hereby exists a «société à responsabilité limitée», a limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Art. 2. The Company's name is "Cathay Capital Europe S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Capital - Corporate units

Art. 7. The Company's issued subscribed capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The amount of the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 8. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has a number of votes equal to the number of corporate units he owns.

Art. 9. The corporate units are freely transferable among the members.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the subscribed capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

Art. 10. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

Management

Art. 11.

11.1 Generalities – Nomination -Revocation

The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The board of managers may appoint a chairman among its members.

The manager(s) remuneration is determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

11.2 Powers of the Board of Managers

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any one manager at the place indicated in the convening notice. The chairman (if any) will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, e-mails or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, e-mails or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the managers present or represented.

Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

General meetings of members

Art. 14. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

The holding of a members meeting is not compulsory as long as the member's number is less than twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

If the members' number exceeds twenty-five, the decisions of the members are taken by meetings of the members. In such a case an annual general meeting shall be held in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of members may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the subscribed capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting. If the entire corporate unit capital is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be member.

Each member may participate in general meetings of members.

Decisions of the general meetings of members or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the subscribed capital of the Company.

If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the members shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the subscribed capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued subscribed capital.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January of each year and closes on 31 December of each year.

Art. 17. Each year, as of as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 18. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the member's number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

Supervision of the company

Art. 19. If the member's number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the members or of the sole member (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the members.

Where the thresholds of the law dated 19th December 2002 relating inter alia to the trade and companies' register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the members amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued subscribed capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the corporate units they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law, or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Art. 25. Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December of this year.

Subscription - Payment

- Mr. Ming Po CAI, above pre-named, declares to subscribe for the 10,000 corporate units, with a nominal value of EUR 1 (one Euro);

- Mr. Edouard MOINET, above pre-named, declares to subscribe for the 2,500 corporate units, with a nominal value of EUR 1 (one Euro);

The members declare to fully pay them up by a contribution in kind of an aggregate amount of EUR 870,000 (eight hundred seventy thousand Euros) including the premium account ("The Contribution").

From the above subscription price:

- the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is allocated to the share capital of the Company to the paying up of the Corporate Units.

- the amount of at least EUR 857,500 (eight hundred fifty seven thousand five hundred Euros) is allocated to the premium account of the Company.

Description of the contribution

The asset contributed is legally owned by the members and composed of the shares in the company Cathay Capital Private Equity S.A.S., incorporated under the French Law, with registered office in 25 rue de Marbeuf, 75008 Paris, France, under registration number (R.C.S. Paris) 490 506 045, representing 100% of its share capital (the «Contribution»).

Valuation

The aggregate value of the Contribution is EUR 870,000 (eight hundred seventy thousand Euros). Such evaluation has been approved by the members of the Company pursuant to a statement of contribution value dated June 16th, 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 2,000 (two thousand Euros).

Resolutions of the Members:

Immediately after the incorporation of the Company, the members of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 3 (three);

2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Ming Po CAI, born on March 26, 1969 in Fujian, Republic of China, and residing at 156 Rue Cireries, 45160 Olivet, France,

- Mr. Edouard MOINET, born on July 5, 1970 in Versailles, France, and residing at 2, Chemin de la Vacquerie, 59170 Croix, France,

- Mr. Charles EMOND, born on March 28, 1955, in Arlon, Belgium, and residing professionally at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- The registered office of the Company is set at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

M. Ming Po CAI, né le 26 mars 1969 à Fujian, République Populaire de Chine, résidant à 156, rue Cireries, 45160 Olivet, France,

Et

M. Edouard MOINET, né le 5 juillet 1970 à Versailles, France, résidant à 2 Chemin de la Vacquerie, 59170 Croix, France,

représentés par M. Jean-Yves Lhommel, employé privé, demeurant à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé à lui délivrés.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Cathay Capital Europe S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement

privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (1 Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission sera distribuable.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans la mesure où cet engagement est permis et accompli selon les dispositions de la loi.

Un tel rachat sera décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

Gérance

Art. 11.

11.1. Généralités – Nomination – Révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président parmi ses membres.

La rémunération du/des gérants est/sont fixée(s) par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des membres ou de son membre unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, déplacer et remplacer n'importe quel gérant.

11.2. Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société le requerront ou sur simple convocation du Président ou d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation. Le Président (s'il y a lieu) présidera tous les conseils de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne au titre de président, par un vote à la majorité des gérants participant à la réunion ou dûment représentés.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de présenter l'ordre du jour de la dite réunion.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit ou par télécopie, courriel ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, courriel, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courriel un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par les gérants présents ou représentés.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par le président.

Les résolutions écrites adoptées par voie circulaire et signées par tous les gérants sont valables et engagent les gérants de la même façon que si elles avaient été adoptées dans le cadre d'une réunion. Les signatures doivent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et doivent pouvoir être prouvées par lettre ou fax.

Art. 13. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Comme simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée Générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites au registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée sans avis préalable, à n'importe quel moment.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de la Loi comptable du 19 Décembre 2002 sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs fonctions(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de un dixième.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice

social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Art. 25. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre de cette année.

Libération - Apports

- M. Ming Po CAI, ci-dessus nommé, a souscrit à 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (1 Euro);

- M. Edouard MOINET, ci-dessus nommé, a souscrit à 2,500 (deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (1 Euro);

Les associés déclarent libérer ces parts sociales intégralement par un apport en nature d'un montant total de EUR 870.000 (huit cent soixante-dix mille Euros), incluant un montant affecté à un compte de réserve libre («L'apport»).

A partir du prix de cette souscription:

- un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros) est affecté au capital social de la Société;

- un montant de EUR 857.500 (huit cent cinquante-sept mille cinq cents Euros) est affecté à un compte de réserve libre de la Société.

Description de l'apport:

L'actif apporté est légalement détenu par les associés et composé de parts dans la société Cathay Capital Private Equity S.A.S., constituée sous la loi française, ayant son siège social 25 rue Marbeuf 75008 Paris, France, et inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro 490 506 045, représentant 100% de son capital.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est EUR 870.000 (huit cent soixante-dix mille Euros). Cette évaluation a été approuvée par les associés de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport daté du 16 juin 2011 qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'Apport a été apportée au Notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000 (deux mille Euros).

Résolutions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois);

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Ming Po CAI, né le 26 mars 1969 à Fujian, République Populaire de Chine, et résidant au 156 Rue Cireries, 45160 Olivet, France;

- M. Edouard MOINET, né le 5 juillet 1970 à Versailles, France, et résidant à 2, Chemin de la Vacquerie, 59170 Croix, France;

- M. Charles EMOND, né le 28 mars 1955 à Arlon, Belgique, et résidant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J-Y. LHOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. LAC/2011/28181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011087226/512.

(110098494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

CMC Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.550,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.583.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095222/11.

(110108117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

CMC Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.550,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.583.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095223/11.

(110108118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Nilimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.411.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 20 juin 2011 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur.

- Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

- Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

- Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2017.

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011097731/23.

(110111149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Elvea Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ELVEA CAPITAL SARL
Signature

Référence de publication: 2011095261/13.

(110107959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Comores Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 100.298.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095225/10.

(110108057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

CRS Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9170 Mertzig, 1, Zanerknupp.
R.C.S. Luxembourg B 147.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRS FUELS S.A.

Référence de publication: 2011095228/10.

(110108245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

GMS Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 108.669.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 15 juin 2011 que ECO Master Fund Ltd., ECR Master Fund Ltd. et GMS Participations, associés de la Société, ont transféré leurs 992 parts sociales de classe A et 4 parts sociales de classe B à la société suivante:

- Y Capital S.à r.l., dont le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161 729;

Il ressort donc que l'actionnaire unique de la société GMS Investments S.à r.l. est désormais la société Y Capital S.à r.l.

Munsbach, le 08 juillet 2011.

Pour la Société
Le gérant

Référence de publication: 2011095329/18.

(110108470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

CS Arel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095229/11.

(110108137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

CS Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095230/11.

(110108139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Decker, Lammar & Associés Architecture et Urbanisme, Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 287, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095233/10.

(110107984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Delfood-Welvaart, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8001 Strassen, 9, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 109.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095234/9.

(110106988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095235/10.

(110107595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.897.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 16 juin 2011.

Le Conseil décide de nommer pour un an en tant que réviseur externe la société Alter Audit Sàrl, 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Pour L.M.C. GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2011095404/14.

(110107630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

DHCRE II HoldCo II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.167.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095236/10.

(110107594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 19 mai 2011 ("l'Assemblée")

L'Assemblée décide de remplacer M, Vaino Tuomisalo en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société par M. Anders Dahlblom, né le 21 avril 1974 à Vanda en Finlande, résidant à Köydenpunojankatu 4 b 24, 00180 Helsinki, Finland. Le mandat de M. Anders Dahlblom prend effet le 19 mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015,

A Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011095237/16.

(110108053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

DUNART ENGINEERING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.091.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011095243/16.

(110108094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Dodge Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 57.016.

Le bilan de clôture de la liquidation au 21 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095239/10.

(110106180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

E-Carat SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.332.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095244/10.

(110108044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Electricité Reiter et Grethen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 9, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 92.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Electricité REITER et GRETHEN SARL

Référence de publication: 2011095245/10.

(110108296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Jade Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.449.211,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 116.859.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 8 juillet 2011, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour JADE MANAGEMENT HOLDING SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011095367/18.

(110108422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Euclid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.851.

Je soussigné, Andrew Townend démissionne de mon mandat de gérant de la société Euclid International S.à r.l. 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° 156.851, en date du 5 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095247/10.

(110108307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Eurozone Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.031.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095250/10.

(110108066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

East Coast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 48.541.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011095252/10.

(110107624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Edimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 08/07/2011.

Etienne Proesmans

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011095254/12.

(110108572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mister Raymond THILL, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme Silver Sea Holdings S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 155 153, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 20th day of August 2010, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2148 of 12th day of October 2010 whose Articles of Association have been amended by deed of the 10th day of September 2010, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2398 of 9th day of November 2010, by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 31st of May 2011.

An extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting public notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary to record his declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme Silver Sea Holdings S.A. amounts currently to GBP 44,741.30, represented by - 379,750 A1 shares ("A1 Ordinary Shares"),

- 2,480,000 A2 shares ("A2 Ordinary Shares"),
- 53,594 B1 shares ("B1 Ordinary Shares"),
- 350,001 B2 shares ("B2 Ordinary Shares"),
- 53,594 C1 shares ("C1 Ordinary Shares"),
- 350,001 C2 shares ("C2 Ordinary Shares"),
- 53,594 D1 shares ("D1 Ordinary Shares"),
- 350,001 D2 shares ("D2 Ordinary Shares"),
- 53,594 E1 shares ("E1 Ordinary Shares"),
- 350,001 E2 shares ("E2 Ordinary Shares"),

with a nominal value of GBP 0.01 each, all fully paid up.

II.- That on terms of article 6.2 of the Articles of Association, the authorized capital has been fixed at GBP 3,758.74, divided into

- 240,250 A1 Ordinary Shares,
- 33,906 B1 Ordinary Shares,
- 33,906 C1 Ordinary Shares,
- 33,906 D1 Ordinary Shares and
- 33,906 E1 Ordinary Shares,

and the Board of Directors has been authorized during a period of five years after the date of publication of these Articles of Association, dated 10th day of September 2010, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article six of the Articles of Association then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 31st of May 2011 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6.2 of the Articles of Association, has realized an increase of capital by the amount of GBP 1,939.92 so as to raise the subscribed capital from its current to GBP 46,681.22, by the creation and issue of

- 124,000 new A1 Ordinary Shares with a par value of GBP 0.01 each,
- 17,498 new B1 Ordinary Shares with a par value of GBP 0.01 each,
- 17,498 new C1 Ordinary Shares with a par value of GBP 0.01 each,
- 17,498 new D1 Ordinary Shares with a par value of GBP 0.01 each,
- 17,498 new E1 Ordinary Shares with a par value of GBP 0.01 each,

having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of article 6.2 of the Articles of Association, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by:

Alison Rose-Quirie
Andrew Shaw
Colin Reynell
Frances Gibson
James Greenman
Jason Riley
Jo Moore
John Allan
John O'Brien
Jonathan Calow
Libby Eastley
Nina Temple-Cox
Paul Watson
Richard Pearman
Sam Jones
Susan Marshall
Susannah Clements
Suzanne Lawrence
(the "New Shareholders")

V.- That the 124,000 new A1 Ordinary Shares, 17,498 new B1 Ordinary shares, 17,498 new C1 Ordinary Shares, 17,498 new D1 Ordinary Shares and 17,498 new E1 Ordinary shares have been entirely subscribed and fully paid up by

contribution in cash in a banking account of the company Silver Sea Holdings S.A., by New Shareholders, prementioned, so that the amount of GBP 1,939.92 has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting public notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article six, paragraph one, of the Articles of Association has therefore been modified and reads as follows:

« **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is GBP 46,681.22, divided into

- 503,750 A1 shares ("A1 Ordinary Shares"),
- 2,480,000 A2 shares ("A2 Ordinary Shares"),
- 71,092 B1 shares ("B1 Ordinary Shares"),
- 350,001 B2 shares ("B2 Ordinary Shares"),
- 71,092 C1 shares ("C1 Ordinary Shares"),
- 350,001 C2 shares ("C2 Ordinary Shares"),
- 71,092 D1 shares ("D1 Ordinary Shares"),
- 350,001 D2 shares ("D2 Ordinary Shares"),
- 71,092 E1 shares ("E1 Ordinary Shares"),
- 350,001 E2 shares ("E2 Ordinary Shares"),

each having a par value of GBP 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles and all of which are fully paid up”.

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le seize juin.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme Silver Sea Holdings S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 155 153 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2148 du 12 septembre 2010, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le même notaire le 10 septembre 2010, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2398 du 9 novembre 2010, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 31 mai 2011.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme Silver Sea Holdings S.A., prédésignée, s'élève actuellement à GBP 44,741.30, divisé en:

- 379,750 actions A1, (les «Actions Ordinaires A1»)
- 2,480,000 actions A2, (les «Actions Ordinaires A2»),
- 53,594 actions B1, (les «Actions Ordinaires B1»),
- 350,001 actions B2, (les «Actions Ordinaires B2»),
- 53,594 actions C1, (les «Actions Ordinaires C1»),
- 350,001 actions C2, (les «Actions Ordinaires C2»),
- 53,594 actions D1, (les «Actions Ordinaires D1»),

- 350,001 actions D2, (les «Actions Ordinaires D2»),
 - 53,594 actions E1, (les «Actions Ordinaires E1»),
 - 350,001 actions E2, (les «Actions Ordinaires E2»),
- d'une valeur nominale de GBP 0.01 chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à GBP 3,758.74 qui sera divisé en:

- 240,250 Actions Ordinaires A1,
- 33,906 Actions Ordinaires B1,
- 33,906 Actions Ordinaires C1,
- 33,906 Actions Ordinaires D1,
- 33,906 Actions Ordinaires E1,

et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en date du 10 septembre 2010 de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article six des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, en sa réunion du 31 mai 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.2 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de GBP 1,939.92, en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à GBP 46,681.22, par la création et l'émission de

- 124,000 nouvelles Actions Ordinaires A1 de GBP 0.01 chacune,
- 17,498 nouvelles Actions Ordinaires B1 de GBP 0.01 chacune,
- 17,498 nouvelles Actions Ordinaires C1 de GBP 0.01 chacune,
- 17,498 nouvelles Actions Ordinaires D1 de GBP 0.01 chacune,
- 17,498 nouvelles Actions Ordinaires E1 de GBP 0.01 chacune,

à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le Conseil d'Administration toujours en vertu des pouvoirs conférés par l'article 6 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles aux actionnaires suivants:

Alison Rose-Quirie
Andrew Shaw
Colin Reynell
Frances Gibson
James Greenman
Jason Riley
Jo Moore
John Allan
John O'Brien
Jonathan Calow
Libby Eastley
Nina Temple-Cox
Paul Watson
Richard Pearman
Sam Jones
Susan Marshall
Susannah Clements
Suzanne Lawrence

(les «Nouveaux Actionnaires»)

V.- Que les 124,000 nouvelles Actions Ordinaires A1, 17,498 nouvelles Actions Ordinaires B1, 17,498 nouvelles Actions Ordinaires C1, 17,498 nouvelles Actions Ordinaires D1 et 17,498 nouvelles Actions Ordinaires E1 ont été souscrites par les Nouveaux Actionnaires prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société Silver Sea Holdings S.A., prédésignée, de sorte que la somme de GBP 1,939.92 a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article six des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à GBP 46,681.22, représenté par

- 503,750 Actions Ordinaires A1,
 - 2,480,000 Actions Ordinaires A2,
 - 71,092 Actions Ordinaires B1,
 - 350,001 Actions Ordinaires B2,
 - 71,092 Actions Ordinaires C1,
 - 350,001 Actions Ordinaires C2,
 - 71,092 Actions Ordinaires D1,
 - 350,001 Actions Ordinaires D2,
 - 71,092 Actions Ordinaires E1,
 - 350,001 Actions Ordinaires E2,
 d'une valeur nominale de GBP 0.01 chacune, entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2011. LAC/2011/28089. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089328/212.

(110100066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Endurance Residential Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 120.651.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011095265/12.

(110108080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

**EIM Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,
 (anc. EIM Holding Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095255/11.

(110108524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.100,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.441.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 8 juillet 2011 ont renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour JADE PORTOFOLIO 2 SARL

Référence de publication: 2011095370/17.

(110108453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Argance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.053.

—
Decision of the sole partner May 13, 2011

The sole Partner decides to renew PriceWaterhouseCoopers S.a.r.l., 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2011.

Version Française

Décision de l'associé unique 13 mai 2011

L'Associé unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

Copie certifiée conforme

ARGANCE Sarl

Pascal HOBLER / Nicholas OGDEN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011097898/23.

(110109993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

EIM Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. EIM Holding Luxembourg S.A.)

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 62.391.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095256/10.

(110108525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Parfimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 116.131.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012:

- * Monsieur Olivier LEGRAIN, administrateur de catégorie 1
- * Monsieur Georges NORDMANN, administrateur de catégorie 1
- * Monsieur Marcel STEPHANY, administrateur de catégorie 1
- * Monsieur René RIU, administrateur de catégorie 1
- * Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2

- de renouveler le mandat de INTERAUDIT en tant que commissaire de la société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Signature
PARFIMAT S.A.

Référence de publication: 2011095471/22.

(110108298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 66.494.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 juin 2011

Résolutions:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Monica Porfilio, résident professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, déléguée à la gestion journalière de la Société pour une période indéterminée.

Le Conseil d'Administration attribue à Madame Monica Porfilio, en qualité de déléguée à la gestion journalière, les pouvoirs de représenter la Société vis-à-vis de tiers, y compris les pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, avec signature conjointe d'un administrateur de la Société et jusqu'à un montant de Euro 5.000.000,-. Aussi, le Conseil d'Administration attribue à Madame Monica Porfilio, en qualité de déléguée à la gestion journalière, le pouvoir d'engager la société vis-à-vis de tiers avec signature individuelle pour des montants inférieurs ou égaux à Euro 30.000,- par transaction.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011095540/22.

(110108451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

EIM Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 52.297.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095257/9.

(110108446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Eisbach S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 154.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011095258/10.

(110108130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Elhena Management, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 96.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 08/07/2011.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011095260/11.

(110108563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Elvea Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ELVEA CAPITAL SARL

Signature

Référence de publication: 2011095262/13.

(110107960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Karolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 161.902.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Oliver SCHENK, Elektrotechniker, wohnhaft in D-54441 Temmels, Moselstrasse 30.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung KAROLUX S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bertrange.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

der Handel mit gebäudetechnischen Einrichtungen wie Werkzeuge, Maschinen und Zubehör;

- der Handel mit Gewerbeküchen sowie dem gesamten Zubehör.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandats.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die ein hundert (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belaufe von fünfundzwanzig Komma achtzig Prozent (25,80%) in bar eingezahlt; machend den Betrag von ACHT TAUSEND EURO (€ 8.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien verbleiben Namensaktien bis zu ihrer gänzlichen Einzahlung.

Erklärung

Der Komparsent erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Oliver SCHENK, Elektrotechniker, wohnhaft in D-54441 Temmels, Moselstrasse 30.
 - b) Herr Eckhard SCHENK, Elektromechaniker, wohnhaft in D-54455 Serrig, Martinusstrasse 27.
 - c) Frau Astrid ZIMMERMANN, geborene HAU, wohnhaft in D-66620 Braunshausen, Schwarzenbacher Strasse 4a.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUDWIG CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 45.947.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

5.- Gemäss den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 11 der gegenwärtigen Satzung, wird Herr Oliver SCHENK, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

6.-Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: O. SCHENK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1132. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. Juli 2011.

Référence de publication: 2011094594/181.

(110106991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Endurance Hospitality Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.540.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011095263/11.

(110108082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Endurance Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.539.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011095264/11.

(110108081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Endurance Residential Fehrbelliner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.542.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011095266/11.

(110108500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Endurance Residential Rostock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.541.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011095267/11.

(110108079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.
